



Établissement public du ministère chargé du développement durable

COMPTE RENDU de REUNION du GROUPE LOCAL des ANIMATEURS de S.A.G.E de la DELEGATION ANJOU-MAINE

Vendredi 04/07/14 (9h30-16h) au Mans (72)

AELB - Délégation Anjou-Maine

INTRODUCTION :

Réunion annuelle du réseau des animateurs SAGE du territoire de la Délégation Anjou-Maine (8^{ème}), en présence des 9 animateurs CLE, 1 chargée mission, représentant de la Dreal Pays de la Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne (délégation, siège). (Il n'y avait pas eu de rencontre en 2013 du fait de l'actualité et des autres réunions bassin, régionale...)

Ce réseau local des animateurs de SAGE, basé sur les échanges et partages d'expériences entre animateurs(trices) de SAGE, regroupe l'ensemble des animateurs(trices) du territoire couvert par la Délégation Anjou-Maine de l'agence de l'eau : ensemble de la commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir (SAGE Mayenne, Oudon, Sarthe Amont, Sarthe aval, Huisne, Loir) et SAGE Layon-Aubance, Authion et Evre-Thau-St Denis (petite partie de la commission Loire aval). Il est piloté par la Délégation Anjou-Maine de l'agence de l'eau depuis fin 2005 (P.Boniou), et complète les rencontres annuelles de l'ensemble des animateurs du bassin Loire-Bretagne par le siège de l'agence. Sont associés en tant que de besoins la Dreal Pays de la Loire et l'Onema-Direction interrégionale Bretagne-Pays de la Loire.

Ordre du jour :

Matin :

Point sur le projet de SDAGE (chapitres 13, 14, 15) gouvernance-SAGE ; calendrier des consultations des assemblées (dont les CLE) et du public.

Retours d'expériences des SAGE sur les études gestions quantitatives.

Partage d'informations sur la nouvelle loi compétences Gestion des milieux aquatiques et inondations : liens portage SAGE et mise en œuvre.

Information-sensibilisation des nouveaux élus CLE suite élections municipales-communautaires, et nouveaux partenaires.

Retours des données depuis les bassins de SAGE.

Réseaux de suivi qualité-milieux DCE.

Calendriers prochaines réunions et informations diverses.

Après-midi :

Visite zone de rétention tampon des eaux paysagée.

Accueil cette fois-ci dans les locaux de la Délégation Anjou-Maine de l'AELB.

TOUR DE TABLE DES SAGE :

Nouveaux arrivants :

Présentation d'Eric Leborgne qui remplace Baptiste Sirot comme animateur du SAGE Sarthe amont et de Fanny Marquier qui a pris récemment son poste d'animatrice de bassin versant au sein de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (porte les 3 SAGE Sarthe amont, S.aval et Huisne) notamment pour la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale.

Avancement des SAGE :

Lors du tour de table chacun évoque rapidement le stade d'avancement de son SAGE.

Evre-Thau-St Denis : en phase de scénarios-stratégie, début de rédaction en novembre. Etude gestion quantitative en parallèle (avec Layon-Aubance), et stagiaire sur la thématique Têtes de bassin versant.

Oudon : SAGE révisé arrêté en janvier 2014. En mise en œuvre.

Mayenne : SAGE révisé en cours d'approbation après enquête publique.

Layon-Aubance : SAGE révisé en cours d'approbation, extension du périmètre arrêté en juin, en attente de l'enquête publique à la rentrée. En parallèle, étude gestion quantitative (avec Evre-Thau-St Denis) et nombreuses actions de mise en œuvre du SAGE. Projet bien avancé de rapprochement des Syndicats de rivières du bassin du SAGE.

Authion : en phase de rédaction. Arrêté SAGE prévu fin 2015 avant nouveau SDAGE. Grosse étude volumes prélevables en cours, et étude de structuration de maîtrise d'ouvrage locale.

Loir : projet de SAGE validé en CLE en septembre 2013. Phase consultations réalisée, en attente du lancement de l'enquête publique par la Préfecture 72.

Huisne : SAGE en mise en œuvre et en phase de réactualisation pour préparer sa révision avec le futur SDAGE. Etudes complémentaires en cours.

Sarthe aval : en phase scénarios puis stratégie.

Sarthe amont : en mise en œuvre avec études complémentaires. Actualisation-révision prévue avec le nouveau SDAGE.

Pour ces 3 derniers SAGE, l'IIBS est en réflexion sur la mutualisation-synergie et développement de ses missions.

Les animateurs expriment une bonne dynamique dans leurs SAGE mais avec certaines lenteurs dues à la période des élections municipales-communautaires et aux délais de prise des nouveaux arrêtés de composition de CLE et d'enquête publique.

POINT SUR LE PROJET DE NOUVEAU SDAGE :

Lucie Sédano (siège AELB) présente les éléments du projet de SDAGE.

Sur l'organisation et la méthodologie :

Le projet de SDAGE 2016-2021 est discuté lors de nombreuses Commissions planification. L'approbation du projet de SDAGE est fixée à octobre 2014 avant lancement de la consultation des instances et du public. La validation du SDAGE est prévue au Comité de Bassin d'octobre 2015, pour un arrêté préfectoral d'approbation au plus tard au 31/12/2015.

Un nouveau Comité de Bassin s'installe le 10 juillet prochain (nouveaux représentants, élus).

Le mandat donné reste de réaliser un nouveau SDAGE dans la continuité du SDAGE actuel et qui n'entraîne pas de révision injustifiée des SAGE.

La méthode de travail repose sur :

- la constitution de Groupes de Travail techniques par thématiques
- la prise en compte des retours des consultations (Questions Importantes, réunion des animateurs, retour des CLE...)
- la présentation à la commission planification par thématique

La version projet est en attente de validation par les commissions planifications du mois de septembre pour approbation du projet de SDAGE au CB d'octobre 2014.

Pour les SAGE :

- Lucie est pilote du GT « SAGE et gouvernance » (chapitres 13 à 15) : en restant attentive aux écritures de chacun des autres GT pour qu'il n'y ai pas de révisions pour les SAGE.
- un prestataire de l'AELB, bureau d'études d'avocats pour la relecture juridique : attire également l'attention sur ce point
- travail en cours de Lucie sur le projet de SDAGE : regarder l'ensemble des dispositions qui ciblent les CLE ou les SAGE, avec une analyse juridique sur les conséquences de l'écriture. A affiner lors de la validation par le CB d'octobre, et qui sera transmise aux animateurs (accompagnement dans la démarche).

Concrètement les évolutions dans le projet de SDAGE :

Plusieurs ajouts de rédaction pour renforcer le rôle des CLE.

Suppression du chapitre 12 sur les inondations (Plan de Gestion du Risque Inondations) (raccroché à celui sur le volet sensibilisation-pédagogie plus clair) donc nouvelle numérotation.

Ce point de l'intégration de la Directive Inondations dans le SDAGE pose questions. A voir s'il y a un rapport de compatibilité entre SDAGE et PGRI, simple prise en compte... ? La thématique inondation est très prégnante dans plusieurs SAGE. A noter que la consultation de la Dreal de bassin sur le PGRI se fera en même temps que celle sur le SDAGE (idem pour le Plan d'action pour les milieux marins (et nouveaux captages Grenelle inscrits dans le SDAGE)).

Regroupement de certaines thématiques pour plus de fluidité du document, exemple pour la continuité écologique (1B-1 et 9B).

Un nouvel indicateur est envisagé en plus du taux d'étagement : le taux de fractionnement. Cela interroge sur sa mise en œuvre car la problématique taux d'étagement a déjà suscité de nombreux débats dans les CLE. L'Onema précisera ce nouvel indicateur.

Il est précisé que beaucoup de dispositions n'ont pas encore été validées et font l'objet de nombreuses discussions (exemple du chapitre 7 : encore nouvelle réunion technique fin août). Attention donc à ne pas diffuser de projets qui peuvent évoluer en fonction des arbitrages des instances (cas du volet gestion quantitative).

Concernant les chapitres sur la gouvernance (13, 14 et 15) :

Chapitre 13 :

→ orientation 13A et disposition 13A-1 : SAGE « nécessaire » (issu du Code de l'environnement) : reconduction de 3 SAGE identifiés comme « nécessaire » dans le cycle 2010-2015 (Baie de Lannion, Golfe du Morbihan et *Authion* si ce dernier n'est pas approuvé d'ici le 31/12/15). Un délai d'approbation au 31/12/18 leur est fixé (une fois le SAGE approuvé, il sort de l'appellation « nécessaire » car en mise en œuvre pour atteindre les objectifs).

Les membres de la commission planification ont souhaités également identifier comme « nécessaire » 6 SAGE (2 pour la thématique gestion quantitative (*Sarthe aval* et *Evre-Thau-St Denis*) et 4 pour la thématique algues vertes (Léon-Trégor, Argoat-Trégor-Goélo, Baie de Douarnenez et Sud Cornouaille).

Concernant les territoires orphelins de SAGE, les membres de la commission ont souhaité qu'il y ait un travail à mener sur les secteurs de la Loire : de la confluence Loire-Vienne à la limite amont Estuaire Loire, et sur le secteur Vienne-aval. Une étude d'opportunité est prévue sur ces secteurs (sans délai précisé). Les aspects techniques et politiques entrent en ligne de compte (un SAGE est-il un outil (planification) adapté pour atteindre les objectifs du DCE-SDAGE... ?). Cela pose question localement pour les SAGE existants riverains de la Loire.

→ mise à jour de la rédaction de la dispo 13B-1 sur le lien entre SAGE et Contrats Territoriaux renforcé

→ suppression de l'orientation 13C et dispo 13C-1 sur la cohérence des actions de l'Etat

→ 13D-1 (création) : renfort du lien entre les CLE et les documents d'urbanisme

→ 13D-2 (création) : mis en avant de l'analyse économique au sein des SAGE (rappel de l'existant (Code de l'environnement) ; volonté des élus pour rappeler cet outil d'aide à la décision)

→ 13E et 13E-1 (création) sur la cohérence des SAGE voisins.

En fait rien de nouveau sauf à affirmer la cohérence et coordination nécessaire (échanges) entre SAGE voisins.

→ 13F, 13F-1 (création) : disposition générale lié aux nouvelles compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). Simplement pour reprendre cette nouvelle loi et cibler certains territoires pour les inciter à faire des propositions de structuration de maîtrise d'ouvrage.

Chapitre 14 :

Il y a des ajustements à la marge, principalement des mises à jour réglementaires. Il y a également la création de la disposition 14A-2 pour renforcer le lien entre les CLE et les Programmes d'Action Opérationnels Territorialisés (déclinés en MISEN).

Chapitre 15 :

Comme le chapitre 14, modifications à la marge, précision de certains termes (exemple pour le volet pédagogique) et intégration de l'ancienne disposition 12A-1 du SDAGE relatif au volet sur la culture du risque inondation.

Présentation du calendrier des consultations liées au projet de SDAGE :*27/11/14 : Rencontre de l'eau à Vierzon*

- pour les acteurs qui sensibilisent sur le SDAGE (donc pour les animateurs SAGE aussi)
- présentation notamment de tous les outils à disposition pour la consultation

19/12/14 au 18/04/15 : Consultation des assemblées sur le SDAGE + PGRI

- envoi d'un courrier de saisine, nécessité d'une délibération des assemblées, dans les 4 mois pour une meilleure prise en compte des avis (délibération de la CLE au plus tard fin mars-début avril)

19/12/14 au 18/06/15 : Consultation du public sur le SDAGE + PGRI

- sous format questionnaire

+ aussi 19/12/14 au 18/06/15 : Consultation sur le Plan d'Action Milieux Marin (Ministère)

- site Internet : « consultation-publique.gouv.fr » : tous les documents de la consultation avec possibilité de zoom sur carte par bassin ou région sous marine (LB concerné par 3 régions sous marines)

Fin janvier 2015 : Carrefour des Gestions Locales de l'Eau à Rennes

- séance plénière sur le projet SDAGE : présentation politique sur le contenu et les discussions du CB
- atelier participatif : occasion d'organiser les contributions

Janvier-février 2015 : 6 forums de l'eau

- au niveau de chacune des commissions territoriales du bassin (Mayenne-Sarthe-Loir...), sous forme d'ateliers thématiques. La synthèse des échanges alimentera les contributions.

*Réunion des présidents de CLE : à l'invitation du nouveau président du CB.**Réunion bassin des animateurs SAGE en 2015 : avec d'autres sujets d'actualité.***RETOURS SUR LES ETUDES GESTION QUANTITATIVE :**

Echanges d'expériences sur les études gestion quantitatives ou volumes prélevables dans les différents SAGE : en cours en parallèle sur SAGE Layon-Aubance et Evre-Thau-St Denis, grosse étude volumes prélevables stratégique sur l'Authion, étude points nodaux complémentaires sur Sarthe amont, études aussi récemment lancées sur Huisne et Oudon, et une stagiaire sur ce sujet actuellement sur le Loir.

Etudes techniquement très complexes, nécessitant un comité technique avec spécialistes pour suivre (expert Dreal, hydrogéologues...) et une grande pédagogie de présentation devant les élus et usagers. Les bureaux d'études développent ce type d'approche (Safege en majorité sur nos territoires).

Phase technique intéressante (modèles) après gros travail délicat de recueil de données hétérogènes auparavant, mais les aspects politiques stratégiques reviennent au final (enjeu irrigation agricole/AEP et milieux aquatiques, et projets de nouvelles retenues).

La structure SAGE pour porter ce type d'étude stratégique est bien reconnue. A voir ce qu'il pourra être écrit dans les SAGE en reprise des conclusions de ces études.

NOUVELLE LOI ET COMPETENCES GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) :

Un nouveau texte qui suscite beaucoup d'interrogations et d'interprétations en attente de décrets d'application et de circulaires. Cela rajoute la prise de compétence milieux et inondations aux Communautés de communes, EPCI plus habituées à gérer celles liées à l'assainissement (domestique et individuel) et/ou l'eau potable.

Ce nouveau texte est une opportunité pour structurer la maîtrise d'ouvrage locale, sans vouloir bouleverser brutalement les maîtres d'ouvrage en place mais en structurant, fusionnant... même s'il existe actuellement des flous sur les labels EPAGE, EPTB, la taxe dédiée... La structuration en syndicat mixte pour porter les SAGE et/ou leur mise en œuvre est favorisée.

Il convient d'être prudent sur l'interprétation des textes et de se baser sur les présentations officielles de la Dreal de bassin (voire du Ministère).

L'IIBS a très récemment organisé une réunion sur le sujet à destination des élus et de leurs techniciens. La Dreal de bassin, la Région Pays de Loire et l'AELB ont présenté les outils de mise en œuvre des SAGE. La Dreal de bassin a présenté le sujet de la Gemapi. Les diaporamas sont à disposition sur le site de l'IIBS : http://www.bassin-sarthe.org/actualite_3_fr.html

Il convient de faire remonter les questions sur ce sujet aux services de l'Etat qui essaieront d'y répondre dans la mesure du possible (en attente de nouveaux textes de précisions).

INTEGRATION DE NOUVEAUX ELUS ET PARTENAIRES DANS LES CLE :

De nouveaux partenaires (usagers) sont plus présents dans les SAGE, notamment les associations de consommateurs (en lien avec leur collaboration pour la Charte jardineries...) (ou celles des Amis des moulins). La thématique des usages économiques et non économiques est plus prise en compte au niveau des instances (CLE et CB), notamment pour le consommateur (contribuable).

La majorité des SAGE ont structuré leur fonctionnement pour avoir des élus référents par thématique (milieux, qualité, quantité). L'idée de demander aux communes de nommer un référent SAGE est intéressante. Il s'agit d'avoir un contact direct et un relais dans les communes du bassin.

Suite aux dernières élections, de nouveaux élus intègrent les CLE. Il s'agit de les informer, voire de les former au SAGE. La présentation générale des travaux du SAGE à la 1^{ère} réunion de CLE est essentielle, celle du rapport d'activité aussi. Les SAGE développent aussi des outils de communication dans ce sens : plaquette générale SAGE Layon-Aubance, petits mémentos pour les 3 SAGE de l'IIBS, diaporamas de présentation, forum des élus... La difficulté est d'arriver à toucher les personnes nouvelles non sensibilisées aux thématiques du SAGE (prévu aussi réunions de présentation dans comités syndicaux, conseils communautaires...).

Et, seul le SAGE Huisne bénéficie aujourd'hui d'un nouvel arrêté de composition de CLE. Les délais de réponse des Préfectures et des Associations des maires sont longs et nécessitent des relances régulières par les animateurs SAGE.

COLLECTE ET VALORISATION DES DONNEES :

Les SAGE suivent, appuient ou coordonnent certaines actions de mise en œuvre sur leur territoire. Ils peuvent ainsi récupérer aussi des données de connaissance et d'alimentation de leurs tableaux de bord de suivi. C'est le cas notamment sur les inventaires de zones humides (en lien avec des documents d'urbanisme), les ouvrages hydrauliques (études milieux aquatiques). Il convient de valoriser ces données pour qu'elles rentrent dans les bases de données du SAGE et des partenaires institutionnels. Le Forum des Marais Atlantiques réalise ainsi actuellement le recueil et l'homogénéisation des données zones humides pour le compte de l'AELB. Les données ouvrages doivent être remontées vers la base de données ROE pour la compléter.

Il est signalé que la validation des données est longue avant intégration au ROE (travailler au départ avec les bases de données locales plus à jour) et que le site internet du FMA n'est pas très ergonomique pour rechercher ses données (amélioration prévue après phase de recueil des données).

L'intégration-valorisation des données est comprise comme une plus value des SAGE et une aide aux maîtres d'ouvrage locaux (Syndicats rivières...) même si elle demande des moyens (plus présents au niveau des SAGE que des CT).

POINT SUR RESEAUX DE SUIVI DES MASSES D'EAU :

Thierry Genettais (AELB) informe que l'agence va vers la rationalisation des réseaux de suivi des masses d'eau. Un débrayage de certains points de mesure est prévu en 2016 avec une période de transition dès 2015. Des masses d'eau dont l'état est bien caractérisé ne seront ainsi plus suivies. Les

réseaux complémentaires ne vont plus exister à terme, l'agence se chargeant de l'ensemble des suivis. Cela sera notamment à étudier avant les demandes d'aides financières pour les réseaux 2015. Les données des réseaux sont bien valorisées dans le cadre des suivis DCE, de la base Osur... Une plus value des SAGE est aussi de valoriser les données des réseaux des partenaires et CT et de les intégrer dans les tableaux de bord de suivi.

PROCHAINES REUNIONS :

Outre les réunions signalées précédemment en lien avec le SAGE :

Instances CB : à confirmer en fonction nouveaux élus au CB : deux commissions planification en septembre, CB début octobre, puis une commission planification en novembre et CB en décembre ; a priori 4 CB en 2015.

L'AELB tient à jour le rétroplanning des SAGE qui doivent passer en commission planification (prévu Authion puis Evre-Thau-St Denis).

Les réunions SAGE se multiplient et il est recherché un moyen d'éviter des réunions de plusieurs SAGE en même temps. Il est suggérer de proposer des dates de réunions très en amont, sachant que c'est la disponibilité des présidents et vice-présidents de CLE qui prime malgré tout.

Il est rappelé le séminaire national SAGE les 23-24 septembre (+ 1^{er} jour CNE le matin puis réunion des présidents CLE ; lendemain pour animateurs et partenaires techniques avec plénière et ateliers).

L'AELB informe qu'elle a lancé une évaluation de politique publique sur son action en matière de SAGE (une telle évaluation est en cours sur les CT, le lien sera fait entre les deux (une précédente sur la politique Nitrates)).

Le rythme d'une réunion par an de ce groupe est maintenu, en fonction de l'actualité et des autres réunions nationale, régionale, bassin. Il est souligné l'importance de maintenir ces échanges d'informations et d'expériences entre animateurs locaux. Les échanges directs (mail, tél....) entre animateurs (nouveaux, anciens...) sont également à maintenir et développer.

VISITE TERRAIN :

Visite de la zone de rétention tampon paysagée de l'Oseraie (commune de Rouillon) proche de la Délégation de l'agence (bassin Sarthe aval) : captage des eaux ruissellement de la grande zone d'activité avant rejet ruisseau - c'est aussi une zone de loisir-détente périurbaine.

Echanges sur les aménagements pour le ralentissement des écoulements et autres zones tampons, les liens eau et urbanisme, et aussi la sensibilisation-intégration du public et la communication (petit film SAGE tourné sur ce site)... (photos disponibles).



Participants à la réunion du 04/07/14 :

Invités	Présents	@
Animateur SAGE Huisne Vincent TOREAU	Vincent TOREAU	vincent.toreau@ bassin-sarthe.org
Animatrice SAGE Mayenne Astrid PICHODO	Astrid PICHODO	astrid.pichodo@cg53.fr
Animatrice SAGE Oudon Régine TIELEGUINE	Régine TIELEGUINE	regine.tieleguine@bvoudon.fr
Animateur SAGE Sarthe amont Eric LEBORGNE	Eric LEBORGNE	eric.leborgne@bassin-sarthe.org
Animateur SAGE Loir Alexandre DELAUNAY	Alexandre DELAUNAY	alexandre.delaunay@eptb-loire.fr
Animateur du SAGE Layon-Aubance Bruno VITRAI	Bruno VITRAI	bruno.vitrai@eau-layon-aubance.fr
Animateur SAGE Authion David MOREL	David MOREL	david.morel@sage-authion.fr
Animatrice du SAGE Sarthe aval Agathe REMOND	Agathe REMOND	agathe.remond@ bassin-sarthe.org
Animateur du SAGE Evre-Thau-St Denis Raphaël CHAUSSIS	Raphaël CHAUSSIS	r.chaussis@evrethausaintdenis.fr
Fanny MARQUIER (animatrice BV SAGE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne)	Fanny MARQUIER	fanny.marquier@bassin-sarthe.org
DREAL Pays de la Loire Guillaume MAIFERT	Guillaume MAILFERT	guillaume.mailfert@developpement-durable.gouv.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Lucie SEDANO (siège)	Lucie SEDANO	lucie.sedano@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Thierry GENETTAIS (Délégation AM)	Thierry GENETTAIS	thierry.genettais@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Pascal BONIOU (Délégation AM)	Pascal BONIOU	pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr